

I

TABLE DES MATIÈRES
CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Onglet	Règlement ou loi	Page
TABLE ANALYTIQUE		
	<i>Table analytique du Code de la sécurité routière</i>	A-1
INDEX		
	<i>Table des matières du Code de la sécurité routière</i>	B-1
SÉCURITÉ ROUTIÈRE		
C-24.2	<i>Code de la sécurité routière</i>	C-1
IMMATRICULATION		
C-24.2, r. 29	<i>Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers</i>	D-1
C-24.2, r. 3.1	<i>Approbation des appareils utilisés pour photographier la plaque d'immatriculation des véhicules routiers - Pont P-15020 de l'autoroute 25</i>	E-1
C-24.2, r. 3.2	<i>Approbation des appareils utilisés pour photographier la plaque d'immatriculation des véhicules routiers - Pont P-10942 de l'autoroute 30</i>	E-1.1
C-24.2, r. 52	<i>Règlement sur les vignettes d'identification pour l'utilisation des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées</i>	F-1
C-24.2, r. 41,1	<i>Arrêté ministériel concernant le stationnement d'une motocyclette ou d'un cyclomoteur dans un espace réservé aux personnes handicapées</i>	F-1.1
PERMIS		
C-24.2, r. 34	<i>Règlement sur les permis</i>	G-1
C-24.2, r. 9.01	<i>Arrêté concernant la délivrance de permis de conduire de la classe appropriée - motocyclettes</i>	H-1
C-24.2, r. 40.1	<i>Règlement relatif à la santé des conducteurs</i>	I-1
C-24.2, r. 27	<i>Règlement sur les frais exigibles en vertu du Code de la sécurité routière et sur la remise des objets confisqués</i>	J-1
C-24.2, r. 40.01	<i>Règlement sur les recycleurs de véhicules routiers</i>	K-1
POINTS D'INAPTITUDE		
C-24.2, r. 37	<i>Règlement sur les points d'inaptitude</i>	L-1
C-24.2, r. 5.1	<i>Règlement sur l'approbation des cinémomètres photographiques et des systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges</i>	M-1
C-24.2, r. 6.01	<i>Arrêté ministériel concernant les chemins publics où peuvent être utilisés les cinémomètres photographiques et les systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges</i>	N-1
C-24.2, r. 9	<i>Règlement sur les conditions et les modalités d'utilisation des cinémomètres photographiques et des systèmes photographiques de contrôle</i>	O-1
C-24.2, r. 27.1	<i>Arrêté ministériel concernant la fréquence de vérification de la signalisation routière indiquant les endroits...</i>	P-1
C-24.2, r. 53	<i>Règlement définissant ce que constitue une zone scolaire aux fins d'utilisation d'un cinémomètre...</i>	Q-1

Onglet	Règlement ou loi	Page
VÉHICULES		
C-24.2, r. 51	<i>Règlement sur les véhicules routiers adaptés au transport des personnes handicapées</i>	R-1
S-6.01, r. 3	<i>Règlement sur les services de transport par taxi</i>	S-1
T-12, r. 16	<i>Règlement sur le transport par autobus</i>	T-1
T-12, r. 10	<i>Règlement sur la location des autobus</i>	U-1
MOTONEIGE		
V-1.2, r. 5	<i>Règlement sur les véhicules hors route</i>	V-1
V-1.2, r. 1	<i>Règlement sur la motoneige</i>	W-1
CASQUES PROTECTEURS		
C-24.2, r. 6	<i>Règlement sur les casques protecteurs</i>	X-1
TRANSPORT DES ÉCOLIERS		
T-12, r. 17	<i>Règlement sur les véhicules routiers affectés au transport des élèves</i>	Y-1
VÉRIFICATION MÉCANIQUE		
C-24.2, r. 32	<i>Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers</i>	Z-1
C-24.2, r. 44	<i>Règlement sur l'utilisation d'antidérapants sur les pneus de certains véhicules routiers</i>	AA-1
C-24.2, r. 45	<i>Règlement sur l'utilisation de pneus conçus spécifiquement pour la conduite hivernale</i>	BB-1
CHARGES ET DIMENSIONS		
C-24.2, r. 31	<i>Règlement sur les normes de charges et de dimensions applicables aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers</i>	CC-1
C-24.2, r. 43.1	<i>Arrêté ministériel concernant l'usage de système aérodynamiques flexibles et repliables pour les véhicules routiers</i>	DD-1
C-24.2, r. 4	<i>Règlement concernant l'approbation des balances</i>	EE-1
CIRCULATION		
P-30.3	<i>Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds</i>	FF-1
P-30.3, r. 1	<i>Règlement d'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds</i>	GG-1
C-24.2, r. 0.1.1	<i>Règlement sur l'accès à la conduite de véhicules lourds</i>	HH-1
C-24.2, r. 43	<i>Règlement sur le transport des matières dangereuses</i>	II-1
M-28, r. 4	<i>Règlement sur le remorquage et le dépannage sur certaines routes et autoroutes et sur certains ponts ou autres infrastructures</i>	JJ-1
C-24.2, r. 33	<i>Règlement désignant les passages à niveau où les conducteurs de certains véhicules routiers sont dispensés de l'obligation d'immobiliser leur véhicule</i>	KK-1
C-24.2, r. 39.3	<i>Projet pilote dispensant les véhicules électriques du paiement d'un péage</i>	LL-1
C-24.2, r. 6.02	<i>Arrêté numéro 2017-04 concernant la circulation d'autobus sur certains accotements</i>	MM-1

Onglet	Règlement ou loi	Page
CIRCULATION (SUITE)		
C-24.2, r. 49	<i>Règlement sur les véhicules d'urgence et les véhicules munis de feux jaunes clignotants ou pivotants</i>	NN-1
C-24.2, r. 39.1.01	<i>Projet-pilote relatif à l'utilisation d'un feu vert clignotant sur un véhicule routier conduit par un pompier répondant à une urgence</i>	OO-1
C-24.2, r. 35	<i>Règlement sur le permis spécial de circulation</i>	PP-1
V-1.2	<i>Loi sur les véhicules hors route</i>	QQ-1
V-1.2, r. 4.1	<i>Règlement sur la signalisation des sentiers de véhicule hors route</i>	RR-1
	<i>Tableau de vitesse constatée et rédaction (constat portatif)</i>	SS-1
C-24.2, r. 39.1.001	<i>Projet-pilote relatif à l'utilisation d'antidérapants sur les pneus des véhicules hors route</i>	TT-1
V-1.2, r. 6	<i>Règlement sur les véhicules tout terrain</i>	UU-1
C-24.2, r. 36	<i>Règlement sur le permis spécial de circulation d'un train routier</i>	VV-1
C-24.2, r. 50	<i>Arrêté ministériel concernant les véhicules lourds - limiteur de vitesse - vitesse maximale 105 km/h</i>	WW-1
C-24.2, r. 41	<i>Règlement sur la signalisation routière</i>	XX-1
C-24.2, r. 9.1	<i>Arrêté concernant le Règlement sur la désignation du territoire des municipalités où le virage à droite au feu rouge est interdit</i>	YY-1
C-24.2, r. 52.1	<i>Règlement concernant la visibilité et la circulation des machines agricoles de largeur de plus de 2,6 mètres</i>	ZZ-1
C-24.2, r. 39.1.1	<i>Projet-pilote relatif aux aides à la mobilité motorisées</i>	AAA-1
C-24.2, r. 47.1	<i>Règlement sur les véhicules à basse vitesse</i>	BBB-1
C-24.2, r. 39.1.2	<i>Arrêté ministériel concernant le Projet-pilote relatif aux trottinettes électriques</i>	BBB-1.1
C-24.2, r. 1.1	<i>Arrêté ministériel concernant l'amende dont est passible quiconque contrevient au paragraphe 9) de l'article 386 du Code de la sécurité routière</i>	BBB-2.1
DIVERS OU ACCESSOIRES		
C-24.2, r. 28	<i>Règlement sur les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds</i>	CCC-1
C-24.2, r. 30	<i>Règlement sur les normes d'arrimage</i>	DDD-1
C-24.2, r. 40	<i>Règlement sur le rapport d'accident</i>	EEE-1
C-24.2, r. 2	<i>Règlement sur les appareils de détection d'alcool</i>	FFF-1
C-24.2, r. 3.01	<i>Arrêté ministériel 0060-2012 de la Sécurité publique, en date du 17 décembre 2012, concernant l'approbation des appareils de détection d'alcool en application de l'article 202.3 du Code de la sécurité routière</i>	GGG-1
C-24.2, r. 26	<i>Règlement sur les frais de remorquage et de garde des véhicules routiers saisis</i>	HHH-1
C-25.1	<i>Code de procédure pénale (extraits)</i>	III-1
C-25.1, r. 3	<i>Règlement sur certains frais judiciaires en matière pénale applicables aux personnes âgées de moins de 18 ans</i>	JJJ-1
C-25.1, r. 6	<i>Tarif judiciaire en matière pénale</i>	KKK-1
C-24.2, r. 46	<i>Arrêté ministériel concernant l'utilisation des motocyclettes à 3 roues</i>	LLL-1
C-24.2, r. 0.3	<i>Arrêté ministériel 2013-10 - Accès aux chemins publics des véhicules routiers inondés</i>	MMM-1
C-24.2, r. 1	<i>Arrêté ministériel 2012-15 concernant l'accès aux chemins publics des véhicules routiers munis d'un poste de conduite à droite</i>	NNN-1
	<i>Arrêté ministériel concernant la délimitation des zones de dégel et la détermination des périodes de dégel annuel</i>	OOO-1
C-24.2, r. 42	<i>Tarif pour l'application de l'article 194 du CSR</i>	PPP-1
A-25	<i>Loi sur l'assurance automobile</i>	QQQ-1

TABLE DES MATIÈRES
CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
EN ORDRE DU NUMÉRO DE LA LOI OU DU RÈGLEMENT

Numéro	Règlement ou loi	Page
A-25	<i>Loi sur l'assurance automobile</i>	QQQ-1
C-24.2	<i>Code de la sécurité routière</i>	C-1
	<i>Tableau de vitesse constatée et rédaction (constat portatif)</i>	SS-1
	<i>Arrêté ministériel concernant la délimitation des zones de dégel et la détermination des périodes de dégel annuel</i>	OOO-1
C-24.2, r. 0.1.1	<i>Règlement sur l'accès à la conduite de véhicules lourds</i>	HH-1
C-24.2, r. 0.3	<i>Arrêté ministériel 2013-10 - Accès aux chemins publics des véhicules routiers inondés</i>	MMM-1
C-24.2, r. 1	<i>Arrêté ministériel 2012-15 concernant l'accès aux chemins publics des véhicules routiers munis d'un poste de conduite à droite</i>	NNN-1
C-24.2, r. 1.1	<i>Arrêté ministériel concernant l'amende dont est passible quiconque contrevient au paragraphe 9) de l'article 386 du Code de la sécurité routière</i>	BBB-2.1 FFF-1
C-24.2, r. 2	<i>Règlement sur les appareils de détection d'alcool</i>	
C-24.2, r. 3.01	<i>Arrêté ministériel 0060-2012 de la Sécurité publique, en date du 17 décembre 2012, concernant l'approbation des appareils de détection d'alcool en application de l'article 202.3 du Code de la sécurité routière</i>	GGG-1
C-24.2, r. 3.1	<i>Approbation des appareils utilisés pour photographier la plaque d'immatriculation des véhicules routiers - Pont P-15020 de l'autoroute 25</i>	E-1
C-24.2, r. 3.2	<i>Approbation des appareils utilisés pour photographier la plaque d'immatriculation des véhicules routiers - Pont P-10942 de l'autoroute 30</i>	E-1.1 EE-1
C-24.2, r. 4	<i>Règlement concernant l'approbation des balances</i>	
C-24.2, r. 5.1	<i>Règlement sur l'approbation des cinémomètres photographiques et des systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges</i>	M-1 X-1
C-24.2, r. 6	<i>Règlement sur les casques protecteurs</i>	
C-24.2, r. 6.01	<i>Arrêté ministériel concernant les chemins publics où peuvent être utilisés les cinémomètres photographiques et les systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges</i>	N-1
C-24.2, r. 6.02	<i>Arrêté numéro 2017-04 concernant la circulation d'autobus sur certains accotements</i>	MM-1
C-24.2, r. 9	<i>Règlement sur les conditions et les modalités d'utilisation des cinémomètres photographiques et des systèmes photographiques de contrôle</i>	O-1
C-24.2, r. 9.01	<i>Arrêté concernant la délivrance de permis de conduire de la classe appropriée - motocyclettes</i>	H-1
C-24.2, r. 9.1	<i>Arrêté concernant le Règlement sur la désignation du territoire des municipalités où le virage à droite au feu rouge est interdit</i>	YY-1
C-24.2, r. 26	<i>Règlement sur les frais de remorquage et de garde des véhicules routiers saisis</i>	HHH-1
C-24.2, r. 27	<i>Règlement sur les frais exigibles en vertu du Code de la sécurité routière et sur la remise des objets confisqués</i>	J-1
C-24.2, r. 27.1	<i>Arrêté ministériel concernant la fréquence de vérification de la signalisation routière indiquant les endroits...</i>	P-1
C-24.2, r. 28	<i>Règlement sur les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds</i>	CCC-1
C-24.2, r. 29	<i>Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers</i>	D-1
C-24.2, r. 30	<i>Règlement sur les normes d'arrimage</i>	DDD-1
C-24.2, r. 31	<i>Règlement sur les normes de charges et de dimensions applicables aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers</i>	CC-1
C-24.2, r. 32	<i>Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers</i>	Z-1
C-24.2, r. 33	<i>Règlement désignant les passages à niveau où les conducteurs de certains véhicules routiers sont dispensés de l'obligation d'immobiliser leur véhicule</i>	KK-1

Numéro	Règlement ou loi	Page
C-24.2, r. 34	<i>Règlement sur les permis</i>	G-1
C-24.2, r. 35	<i>Règlement sur le permis spécial de circulation</i>	PP-1
C-24.2, r. 36	<i>Règlement sur le permis spécial de circulation d'un train routier</i>	VV-1
C-24.2, r. 37	<i>Règlement sur les points d'inaptitude</i>	L-1
C-24.2, r. 39.1.001	<i>Projet-pilote relatif à l'utilisation d'antidérapants sur les pneus des véhicules hors route</i>	TT-1
C-24.2, r. 39.1.01	<i>Projet-pilote relatif à l'utilisation d'un feu vert clignotant sur un véhicule routier conduit par un pompier répondant à une urgence</i>	OO-1
C-24.2, r. 39.1.1	<i>Projet-pilote relatif aux aides à la mobilité motorisées</i>	AAA-1
C-24.2, r. 39.1.2	<i>Arrêté ministériel concernant le Projet-pilote relatif aux trottinettes électriques</i>	BBB-1.1
C-24.2, r. 39.3	<i>Projet pilote dispensant les véhicules électriques du paiement d'un péage</i>	LL-1
C-24.2, r. 40	<i>Règlement sur le rapport d'accident</i>	EEE-1
C-24.2, r. 40.01	<i>Règlement sur les recycleurs de véhicules routiers</i>	K-1
C-24.2, r. 40.1	<i>Règlement relatif à la santé des conducteurs</i>	I-1
C-24.2, r. 41	<i>Règlement sur la signalisation routière</i>	XX-1
C-24.2, r. 41,1	<i>Arrêté ministériel concernant le stationnement d'une motocyclette ou d'un cyclomoteur dans un espace réservé aux personnes handicapées</i>	F-1.1
C-24.2, r. 42	<i>Tarif pour l'application de l'article 194 du CSR</i>	PPP-1
C-24.2, r. 43	<i>Règlement sur le transport des matières dangereuses</i>	II-1
C-24.2, r. 43.1	<i>Arrêté ministériel concernant l'usage de système aérodynamiques flexibles et repliables pour les véhicules routiers</i>	DD-1
C-24.2, r. 44	<i>Règlement sur l'utilisation d'antidérapants sur les pneus de certains véhicules routiers</i>	AA-1
C-24.2, r. 45	<i>Règlement sur l'utilisation de pneus conçus spécifiquement pour la conduite hivernale</i>	BB-1
C-24.2, r. 46	<i>Arrêté ministériel concernant l'utilisation des motocyclettes à 3 roues</i>	LLL-1
C-24.2, r. 47.1	<i>Règlement sur les véhicules à basse vitesse</i>	BBB-1
C-24.2, r. 49	<i>Règlement sur les véhicules d'urgence et les véhicules munis de feux jaunes clignotants ou pivotants</i>	NN-1
C-24.2, r. 50	<i>Arrêté ministériel concernant les véhicules lourds - limiteur de vitesse - vitesse maximale 105 km/h</i>	WW-1
C-24.2, r. 52	<i>Règlement sur les vignettes d'identification pour l'utilisation des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées</i>	F-1
C-24.2, r. 52.1	<i>Règlement concernant la visibilité et la circulation des machines agricoles de largeur de plus de 2,6 mètres</i>	ZZ-1
C-24.2, r. 53	<i>Règlement définissant ce que constitue une zone scolaire aux fins d'utilisation d'un cinémomètre...</i>	Q-1
C-24.2, r. 51	<i>Règlement sur les véhicules routiers adaptés au transport des personnes handicapées</i>	R-1
C-25.1	<i>Code de procédure pénale (extraits)</i>	III-1
C-25.1, r. 3	<i>Règlement sur certains frais judiciaires en matière pénale applicables aux personnes âgées de moins de 18 ans</i>	JJJ-1
C-25.1, r. 6	<i>Tarif judiciaire en matière pénale</i>	KKK-1
M-28, r. 4	<i>Règlement sur le remorquage et le dépannage sur certaines routes et autoroutes et sur certains ponts ou autres infrastructures</i>	JJ-1
P-30.3	<i>Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds</i>	FF-1
P-30.3, r. 1	<i>Règlement d'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds</i>	GG-1
S-6.01, r. 3	<i>Règlement sur les services de transport par taxi</i>	S-1
T-12, r. 10	<i>Règlement sur la location des autobus</i>	U-1
T-12, r. 16	<i>Règlement sur le transport par autobus</i>	T-1
T-12, r. 17	<i>Règlement sur les véhicules routiers affectés au transport des élèves</i>	Y-1
V-1.2	<i>Loi sur les véhicules hors route</i>	QQ-1
V-1.2, r. 1	<i>Règlement sur la motoneige</i>	W-1
V-1.2, r. 4.1	<i>Règlement sur la signalisation des sentiers de véhicule hors route</i>	RR-1
V-1.2, r. 5	<i>Règlement sur les véhicules hors route</i>	V-1
V-1.2, r. 6	<i>Règlement sur les véhicules tout terrain</i>	UU-1